

grandeur et la gravité devaient imposer silence aux intérêts des partis politiques, et déclare que la convention Laurier-Greenway est *défectueuse, imparfaite, insuffisante*, et ne saurait, par conséquent, être acceptée comme une solution équitable de la question.

Puis, immédiatement après avoir signalé la défectuosité et l'insuffisance de la réparation, Léon XIII prescrit aux catholiques de s'unir et de travailler, sous la direction épiscopale, à reconquérir par tous les moyens légaux la plénitude des droits violés, conseille aux catholiques manitobains d'accepter, sans cesser de réclamer pleine justice, les réparations partielles, recommande l'œuvre des écoles catholiques, et trace à la presse catholique le programme qu'elle doit suivre.

Telle est dans ses grandes lignes, la teneur de l'Encyclique adressée à l'épiscopat de la Confédération canadienne.

Elle est absolument conforme aux prévisions que nous n'avons jamais cessé d'entretenir. Nous avons toujours pensé que si Rome jugeait opportun de parler, elle réaffirmerait ce qui a été l'enseignement constant de l'Eglise, ne sanctionnerait jamais l'arrangement Laurier-Greenway, et ne conseillerait pas non plus aux catholiques manitobains de renoncer à un droit constitutionnel incontestable. Aussi, les démarches et les menées d'une foule d'émissaires officieux et officiels ne nous ont pas inquiété un seul instant. Ce résultat prouve, une fois de plus, que les hommes s'agitent et que Dieu les mène.

La *Semaine Religieuse* de Québec, comme beaucoup d'autres journaux et Revues, n'a donc rien à modifier dans son attitude. De 1890 à 1896, en conformité avec la direction épiscopale, elle n'a cessé de réclamer pleine justice. Lorsque le prétendu règlement a été rendu public, elle l'a dénoncé, encore à la suite de l'épiscopat. Il ne lui reste donc qu'à persévérer dans la même voie, puisque Léon XIII prescrit de travailler à reconquérir la plénitude des droits dont les catholiques de Manitoba ont été injustement dépouillés.

Nous sommes, par conséquent, amplement consolé de certains désaveux, directs et indirects. Si nous rappelons ces choses, ce n'est pas par un sentiment de vanité, qui serait condamnable. Car le seul mérite que nous puissions revendiquer, c'est de nous être appliqué à suivre aussi fidèlement que possible la direction épiscopale. Lorsque nos chefs et nos guides naturels se sont